

AVIS DE CONSULTATION

Ouverture d'une consultation du public dans le cadre de la procédure d'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

**EARL du Pré de Limel – Limel – St Jean de Villenard -
56800 Ploërmel**

Une consultation du public (régime de l'enregistrement) sera ouverte **du 21 juin 2021 à 9h00 au 19 juillet 2021 à 17h30** en mairie de Ploërmel concernant le projet présenté par l'EARL du Pré de Limel, dont le siège social est situé 10, rue du Pontet - 56140 Caro, en vue d'exploiter un élevage avicole devant comporter 30 810 poules reproductrices et 3 050 coqs reproducteurs, soit 33 860 volailles au lieu-dit « Limel - Saint Jean de Villenard » 56800 Ploërmel.

Cet établissement relève des dispositions législatives et réglementaires du code de l'environnement relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Le préfet statuera sur la demande par un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel du 27 décembre 2013 modifié, relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre des rubriques n° 2101 et 2102 et 2111 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ou par un arrêté de refus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur le site Internet des services de l'État dans le Morbihan (www.morbihan.gouv.fr) et en mairie de Ploërmel aux jours et horaires habituels d'ouverture au public de celle-ci.

Le public peut formuler ses observations jusqu'au 19 juillet 2021 à 17h30 :

- sur un registre ouvert à cet effet en mairie de Ploërmel ;
- ou les adresser au préfet :
 - par courrier (direction départementale des territoires et de la mer - SENB/GPE – 1 allée du général Le Troadec - BP 520 56019 Vannes cedex) ;
 - par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-icpe@morbihan.gouv.fr